

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
VENDREDI 02 OCTOBRE 2026 à 10 H 30
SAS ACTIV NANCY
"FITNESS PARK NANCY"
52 BOULEVARD LOBAU
54000 NANCY

Live sur : www.interencheres.com/54010

Vente judiciaire – frais de vente 14.28% TTC

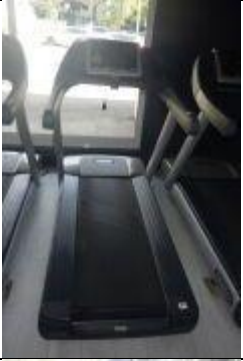
Lot	Désignation		
1 J	1 iPhone TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
2 J	6 bacs poubelles marqués FITNESS PARK. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
3 J	2 tables hautes en bois stratifié foncé + 6 tabourets avec assise en skaï blanc ou gris. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
4 J	2 fauteuils clubs en skaï noir avec 1 table basse dessus façon marbre. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40	
5 J	5 extincteurs 6 L eau + 1 extincteur 2 kg CO2. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 60	
6 J	2 meubles comptoirs avec 2 portes en partie intérieure et tablette côté client marquée FITNESS PARK TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
7 J	1 imprimante BROTHER MFCL2710DN. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
8 J	1 ordinateur portable ancien DELL Latitude E5540 + 1 écran TFT PHILIPS. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
9 J	1 malle métallique contenant divers matériel de fitness : gants de boxe, cordes à sauter, roll-up et ceintures. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
10 J	1 écran de télévision LG. TVA RECUPERABLE : OUI	50 / 100	

Lot	Désignation		
11 J	1 système de portique avec système de badge. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
12 J	15 tapis de sol - petit modèle. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
13 J	9 steps REEBOK + 1 medecine ball. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
14 J	1 banc TECHNOGYM N°49. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
15 J	1 banc TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
16 J	1 banc marqué AB CRUNCH TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
17 J	1 banc marqué AB CRUNCH TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
18 J	1 lit d'hydromassage. TVA RECUPERABLE : OUI	300 / 900	
19 J	1 défibrillateur dans son caisson. TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
20 J	1 bloc de 42 casiers vestiaires en bois stratifié. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	

Lot	Désignation		
21 J	1 bloc de 24 casiers vestiaires en bois stratifié en vis-à-vis avec tablette-miroir centrale. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
22 J	2 sèche-cheveux. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
23 J	3 bancs dessus bois, structure métal. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
24 J	1 armoire de rangement à 2 parties grillagées en bas et 5 portes en partie basse avec lot de gooddies et produits fitness. TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
25 J	3 bancs dessus bois. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
26 J	1 vestiaire en vis-en-vis comprenant 20 casiers. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
27 J	2 sèche-cheveux. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
28 J	1 bloc de 40 casiers vestiaires en bois stratifié. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
29 J	1 bloc de 6 casiers vestiaires en bois stratifié. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
30 J	1 banc abdominaux, sans marque apparente. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	

Lot	Désignation		
31 J	2 rack à poids TECHNOGYM avec lot de poids. TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
32 J	1 support à ballons lestés avec 6 ballons SVELTUS. TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
33 J	1 barre olympique avec 4 poids 20kg TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
34 J	2 supports à barres marqué K SPORT. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
35 J	1 cage de cross training avec ses accessoires. TVA RECUPERABLE : OUI	800 / 2 400	
36 J	2 paperboards. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
37 J	2 supports à poids avec 1 seule corde de tirage + 9 poids de 20kg + 1 caisse avec cordages. TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
38 J	1 support avec 3 sacs lestés SVELTUS. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
39 J	1 enceinte amplifiée marquée BOOST, sans autre référence - endommagée. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 30	

Lot	Désignation		
40 J	1 appareil SKIERG concept 2. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 300	
41 J	1 appareil SKIERG concept 2. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
42 J	1 rameur CONCEPT 2. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
43 J	1 rack à poids avec 11 kettlebells. TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
44 J	1 vélo AIR BIKE SUPERB. TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
45 J	1 vélo elliptique TECHNOGYM TVA RECUPERABLE : OUI	120 / 360	
46 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 74. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	

Lot	Désignation		
47 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 75. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	
48 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 76. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	
49 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 77. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	
50 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 78. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	
51 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 79. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	

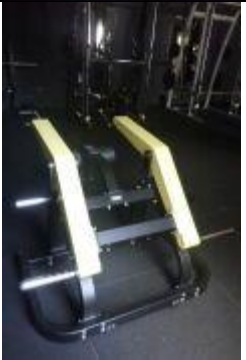
Lot	Désignation		
52 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 73 avec indication "en réparation". TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
53 J	1 tapis de course TECHNOGYM Excite marqué N° 81. TVA RECUPERABLE : OUI	200 / 600	
54 J	1 rameur CONCEPT 2. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
55 J	1 rameur CONCEPT 2. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
56 J	1 climber TECHNOGYM Adict. TVA RECUPERABLE : OUI	250 / 750	
57 J	1 climber TECHNOGYM Adict. TVA RECUPERABLE : OUI	250 / 750	

Lot	Désignation		
58 J	1 appareil TECHNOGYM marqué 13 step Excite 700P. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
59 J	1 appareil TECHNOGYM Excite pour pédalage avec les bras. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
60 J	1 vélo assis TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
61 J	1 vélo de spinning TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
62 J	1 vélo de spinning TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
63 J	1 presse TECHNOGYM DELTS MACHINE. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
64 J	1 presse TECHNOGYM CHEST INCLINE. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Lot	Désignation	
65 J	1 presse TECHNOGYM PECTORAL MACHINE. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
66 J	1 presse TECHNOGYM ARM EXTENSION. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
67 J	1 presse TECHNOGYM ARM CURL. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
68 J	1 presse TECHNOGYM LOWER BACK. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
69 J	1 presse TECHNOGYM ABDOMINAL CRUNCH. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
70 J	1 presse TECHNOGYM LOW ROW. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
71 J	1 presse TECHNOGYM VERTICAL TRACTION. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 
72 J	1 presse TECHNOGYM pour étirage haut. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240 

Lot	Désignation		
73 J	1 cage de traction TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
74 J	1 presse TECHNOGYM SHOULDER PRESS TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
75 J	1 presse TECHNOGYM ROTARY TORSO. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
76 J	1 presse TECHNOGYM CORE. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
77 J	1 presse TECHNOGYM marquée N° 12 TYPE LEG CURL. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
78 J	1 presse TECHNOGYM LEG EXTENSION. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Lot	Désignation		
79 J	1 presse TECHNOGYM ABDUCTOR. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
80 J	1 presse TECHNOGYM ADDUCTOR. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
81 J	1 presse TECHNOGYM LEG PRESS N° 85. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
82 J	1 presse TECHNOGYM HIP THRUST TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
83 J	1 petit banc TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
84 J	1 presse TECHNOGYM REAR KICK. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
85 J	1 presse TECHNOGYM CALF marquée N° 39. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Lot	Désignation		
86 J	1 barre olympique en Z. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
87 J	1 presse TEHNOGYM GLUTE. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
88 J	1 presse TECHNOGYM sans référence. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
89 J	1 presse TECHNOGYM ROW. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
90 J	1 presse TECHNOGYM marquée N°42 PULL DOWN. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
91 J	1 presse TECHNOGYM LOW ROW. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Lot	Désignation		
92 J	1 presse TECHNOGYM SHOULDER PRESS. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
93 J	1 presse TECHNOGYM CHEST PRESS. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
94 J	1 presse TECHNOGYM INCLINE CHEST PRESS. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
95 J	1 presse TECHNOGYM CHEST PRESS. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
96 J	1 banc à abdominaux TECHNOGYM. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
97 J	1 cage à squat TECHNOGYM marquée 97. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
98 J	1 presse TECHNOGYM WIDE CHEST PRESS. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Lot	Désignation		
99 J	1 cage marquée MULTIPOWER TECHNOGYM + 4 POIDS 20KG + 4 POIDS 10KG + 2 POIDS 5KG TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300	
100 J	1 cage marquée MULTIPOWER TECHNOGYM + 2 POIDS 20KG? 2 POIDS 10KG? 2 POIDS 5KG + 1 banc usagé. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
101 J	1 banc avec barre olympique marqué 86. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
102 J	1 banc avec poids marqué 44 + 6 POIDS 20KG TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
103 J	1 banc TECHNOGYM, sans numéro avec barre olympique TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
104 J	1 petit banc à abdominaux TECHNOGYM - usagé. 2 poids 20kg + 3 poids 10kg TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
105 J	1 banc avec barre olympique marqué 45. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
106 J	1 banc avec barre olympique sans numéro + 2 poids 20kg + 2 poids 15kg TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	

Lot	Désignation	
107 J	1 banc avec barre olympique marqué 43 + 4 poids 20 kg + 2 poids 10kg + 1 poids 5kg + 4 poids 2.5kg TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90 
108 J	1 barre en Z avec rack 2 poids 10kg TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60 
109 J	6 supports avec 1 lot de différents poids. TVA RECUPERABLE : OUI	100 / 300 
110 J	1 banc à abdominaux incliné. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45 
111 J	1 banc à abdominaux simple. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45 
112 J	1 banc pour biceps marqué 46. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60 
113 J	1 support de barres + 1 barre TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60 
114 J	1 lot de 9 enceintes + 1 ampli. TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 80 

Lot	Désignation		
115 J	1 table haute avec 2 tabourets hauts. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 30	
116 J	1 réfrigérateur CURTIS. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
117 J	1 plateforme oscillante SISMO. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
118 J	1 plateforme oscillante SISMO. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
119 J	1 meuble à 6 cases + 1 desserte blanche + 1 table blanche à usage de bureau + 1 étagère blanche + 1 meuble caisson à 5 tiroirs + 1 fauteuil de direction à bas dossier + 1 chaise visiteur en tissu noir. 1 imprimante BROTHER + 1 écran TFT DELL + 1 imprimante HP Envy. 1 armoire haute à 2 portes en stratifié. 1 petit réfrigérateur INKOSPOR. 1 plastifieuse FELLOWES. 1 coffre-fort FICHET à clé. 1 petit coffre-fort STANDERS à combinaison, ouvert actuellement. 1 plastifieuse FELLOWES. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Lot	Désignation		
120 J	1 vitrine à 2 portes. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
121 J	1 meuble à 6 casiers en bois stratifié. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
122 J	1 mini-four + 1 réfrigérateur table top. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
123 J	3 étagères en métal galvanisé, 2 tables avec 5 chaises dépareillées, 1 petit lot d'outillage à main. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 60	
124 J	1 lot de 3 écrans LG 127 cm. TVA RECUPERABLE : OUI	150 / 450	
125 J	2 écrans LG 107 cm. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	

Conditions de vente

ARTICLE 1 : Les enchères sont ascendantes sur mise à prix préalable avec faculté de baisse si besoin est. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire après trois criées successives. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'Officier instrumentaire aura la faculté de refuser que soient portées des enchères par les personnes ne disposant pas de la capacité nécessaire à le faire ou à le faire en tenant visiblement à troubler les enchères. En cas de double enchère reconnue effective par l'officier vendeur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'officier vendeur ou le requérant se réserve le droit de retirer de la vente tout objet figurant sur les publicités et les objets mis en vente même après enchères s'il juge le prix d'adjudication ou de mise à prix insuffisant.

ARTICLE 2 : L'officier vendeur aura la faculté de réunir plusieurs lots. Après avoir été mis séparément en adjudication aux mises à prix fixées, des lots séparés pourront être remis immédiatement en adjudication en une réunion de lots aux mêmes conditions. Par conséquent, les adjudications des lots séparés ne seront prononcées que sous conditions suspensives de non adjudication sur réunion de lots. La mise à prix sur réunion de lots sera égale, à savoir : - en cas de première adjudication de tous les lots séparés mis en vente, au total des prix d'adjudications desdits lots ; - en cas de première adjudication de certains lots séparés et de non adjudication des autres pour faute d'enchères au total des prix d'adjudication des lots adjugés augmenté du montant de la mise à prix des lots non adjugés ; - en cas de non adjudication de tous les lots séparés mis en vente pour faute d'enchères, au total des mises à prix fixées desdits lots. La réunion des lots séparés sera mise en vente sur enchère unique sur la mise à prix ainsi déterminée. Si une enchère au moins est portée

sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes des lots de la réunion, sont considérées comme inexistantes, et l'adjudication sur la réunion de lots est la seule valable et définitive. Si aucune enchère n'est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes sont définitives.

ARTICLE 3 : Les désignations figurant sur les diverses publicités, listes, catalogues ou tout document remis avant ou pendant l'exposition ou la vente, ne sont qu'indicatives et sans garantie d'exactitude. Toute rectification sera annoncée avant ou pendant la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE 4 : Les désignations figurant sur le bordereau d'adjudication le sont sous la responsabilité de l'officier vendeur et celles figurant les certificats d'authenticité envoyés le sont sous la responsabilité de l'expert. L'officier vendeur ne saurait être tenu pour responsable quant à la nature ou qualité du bien acquis, sauf lorsqu'il en avérera l'authenticité par sa propre estimation de la nature ou qualité sur le bordereau d'adjudication.

ARTICLE 5 : Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la S.E.L.A.R.L. JUSTITIA pour les ventes judiciaires et de la SAS PAM-ENCHERES, Officiers vendeurs, aussitôt après la vente, par chèque bancaire, chèque postal ou espèces. Les officiers vendeurs se réservent le droit de demander aux acheteurs un règlement par chèque de banque, chèque certifié, ou chèque accompagné d'une lettre accreditive de banque. Les clients non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par SWIFT. L'acquéreur paiera comptant entre les mains de l'officier vendeur, le prix principal de son enchère majoré des frais de vente de : frais judiciaire 14.28 % T.T.C (11.90% HT-TVA 20%) frais volontaire 16.80 % (14% HT-TVA 20%) en bonnes espèces ou en moyens de paiement ayant cours légal.

La simple adjudication met l'adjudicataire en demeure de payer le montant de l'adjudication. La compensation même légale ne pourra être invoquée comme moyen de libération. Faute de paiement comptant du prix, les lots non payés pourraient être revendus par l'officier vendeur, soit immédiatement, soit postérieurement (au grès de l'officier vendeur) au frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité préalable sans préjudice aux intérêts et aux dommages intérêts s'il y a lieu. En cas de non paiement dans les huit jours qui suivent la vente, il sera perçu en sus dix pour cent des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : Frais de vente live :

Frais interenchères pouvant être facturés par l'étude ou la Maison de ventes sur matériel et mobilier :1,5% HT (1.80% TTC) du prix d'adjudication pour les ventes judiciaires et pour les ventes volontaires. Pour les véhicules judiciaires ou volontaires 60 € HT (72€ TTC) par véhicule.

Adjudication :Le procès-verbal du Live n'est pas contractuel, les enchères gagnantes sont confirmées après la vente par le commissaire de justice / commissaire-priseur.

ARTICLE 7 : les adjudicataires devront prendre les objets dans l'état où ils se trouveront au moment de l'adjudication avec les seuls accessoires qui les accompagnent à ce moment là. Les objets vendus sont aux risques et périls des adjudicataires aussitôt l'adjudication prononcée. Cette clause est générale et absolue.

L'enlèvement devra avoir lieu immédiatement à la suite de l'adjudication ou à l'issue de la vente. A défaut d'enlèvement dans le délai précité, à moins d'un accord de l'officier vendeur, ce dernier pourra dans les jours qui suivent la vente, revendre à n'importe quel prix les objets non enlevés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'autres formalités. Le délai d'enlèvement et toutes mesures qui peuvent être prises par le requérant ou l'officier vendeur pour assurer l'ordre de la vente, la reconnaissance ou l'enlèvement des lots ne constituent en rien une dérogation à la clause qui précède ;

l'adjudicataire devant, dès l'instant même de l'adjudication, assurer comme il l'entend, la garde et la délimitation de son lot. Il ne pourra, par la suite, sous aucun prétexte, être exercé aucun recours contre le requérant ou l'officier vendeur, au cas où les objets adjugés viendraient à être détériorés, volés, incendiés, etc... Les adjudicataires n'auront aucune action en résolution soit en dommages intérêts soit en diminution de prix pour quelques causes que ce soit. La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule. Dispositions communes aux livraisons dans l'union européenne et aux exportations hors de l'union européenne : le paragraphe ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ». L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée vendue avec original de la carte grise en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire.

ARTICLE 8 : Les dégâts causés à l'immeuble par l'enlèvement des lots adjugés même s'ils sont nécessaires pour cet enlèvement sont à la charge des adjudicataires qui devront en faire leur affaire personnelle avec les propriétaires et locataires de l'immeuble, de manière que le requérant ou l'officier vendeur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 9 : Le seul fait de l'adjudication vaudra élection de domicile à l'étude de l'officier vendeur soussigné et attribution de juridiction devant le Tribunal Judiciaire de Nancy à quelle somme que les adjudications, même cumulées, puissent s'élever.